



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} mars 2017

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-treizième session

Bangkok, 15-19 mai 2017

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire *

Questions relatives à la gestion:

**modifications de programme proposées
pour la période biennale 2016-2017**

Modifications de programme pour la période biennale 2016-2017

Note du secrétariat

Résumé

La présente note contient les modifications de programme de travail proposées pour la période biennale 2016-2017 (A/70/6 (Sect. 19)), qui appellent une décision de la part de la Commission.

Ces propositions de modifications ont pour objet principal de prendre en compte les nouveaux mandats adoptés après l'approbation par la Commission du programme de travail pour 2016-2017.

La Commission notera que les modifications proposées contribueront à la réalisation des résultats escomptés et n'ont aucune incidence sur le budget-programme ordinaire.

La Commission est invitée à examiner ces modifications pour adoption et insertion dans le programme de travail pour 2016-2017.

* E/ESCAP/73/L.1.

**Propositions de modifications à apporter au programme
pour la période biennale 2016-2017**

*Produit inscrit au programme de
travail pour la période biennale
2016-2017*

Modification proposée

Justification

Sous-programme 9: Énergie

Réalisations escomptées du secrétariat:

a) Meilleure compréhension de la part des responsables des autorités nationales et autres parties prenantes des possibilités d'action et des stratégies pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie

Publications non périodiques:

*PB171567
Regional Trends Report on
Energy for Sustainable
Development (2017)*

Supprimer

À sa soixante-douzième session, la Commission a décidé que le thème de la soixante-treizième session serait « La coopération régionale en faveur de l'énergie durable ». Étant donné que les grandes questions traitées dans le rapport sur les tendances régionales en matière énergétique pour le développement durable seront couvertes par l'étude thématique, il est proposé de supprimer le rapport 2017.
